



REGLEMENT

La Mairie de Cassagnas (48) organise un concours gratuit dont l'objet est de définir et adopter un blason pour la commune de Cassagnas.

La participation au concours entraîne l'acceptation entière du présent règlement.

Ce concours a pour but de doter la commune d'un blason représentatif des caractéristiques communales, et respectant les règles d'héraldique.

Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous les amateurs, majeurs ou mineurs (avec autorisation écrite des parents).

Chaque participant peut présenter plusieurs blasons.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement une ou des propositions de blason dont il est l'unique auteur.

Le concours est ouvert à compter du jour de la distribution du présent règlement (c'est à dire le 1er janvier 2015). La date limite d'envoi des blasons est fixée au jeudi 30 avril 2015 18 h.

Les propositions de blason seront acceptées de préférence sous format numérique (CD ou mail), mais aussi sur papier, ou tout support directement utilisable et devront être accompagnées du bulletin ci-joint dûment rempli.

Les candidatures seront envoyées par mail à : mairie-cassagnas@wanadoo.fr ou adressées sous enveloppe à : Mairie de Cassagnas, le Village, 48400 CASSAGNAS.

Détails techniques

Pour participer au concours, le blason doit être validé par la Mairie de Cassagnas. Pour cela, il doit remplir les conditions suivantes :

- . la création doit illustrer l'ancrage de la commune dans l'histoire et dans le territoire ;
- . la création doit respecter les règles d'héraldique ;
- . les blasons proposés devront être en couleur, accompagnés de la représentation en noir et blanc et de la description conformes aux conventions de l'héraldique ;
- . les images seront au format .jpeg (qualité fine), de la meilleure résolution possible et de la meilleure qualité possible ;
- . les blasons proposés (version couleur et version noir et blanc) devront pouvoir être imprimés en format A3, soit 297 X 420 mm ou 3508 X 4961 pixels sans intervention supplémentaire, et fournis en format A4 ou A3 s'ils sont fournis sur papier;



. aucune marque et plus généralement aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer sur la création. Les participants doivent garantir aux organisateurs que leurs propositions ne portent pas atteinte à l'image des tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires.

Utilisation des blasons

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (exposition et publication). L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les participants acceptent la présentation de leur œuvre. Ils autorisent la mairie de Cassagnas à présenter, reproduire et diffuser le blason dans le cadre de la communication de la commune sur tous supports et utilisations connus ou inconnus à ce jour, et sans contrepartie financière.

Jury et critères de sélection

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, sera composé de :

- 2 membres du conseil municipal
- 2 membres de la commission culture (non élus) dont Roger Roux,
- Yves Rauzier et Anne Moline.
- 1 membre de la Société Française d'Héraldique et de Sigillographie
- 1 membre des Archives Départementales de la Lozère

Les personnes qui auront accepté d'être membre du jury ne pourront pas déposer de projet de blason.

Le jury se réunira pour sélectionner et classer les blasons selon les critères suivants :

- Représentativité de la commune
- Respect des règles héraldiques
- Esthétique générale du projet
- Finalisation de la maquette permettant une utilisation directe

Les résultats seront communiqués aux lauréats sélectionnés.

Le public pourra également voter pour son blason préféré parmi ceux sélectionnés par le jury et exposés au Temple de Cassagnas, et présentés sur le site internet de la Mairie du 1er au 30 juin 2015.

Les visiteurs pourront déposer leur vote dans l'urne installée à l'entrée du Temple et à l'accueil de la Mairie, ou le transmettre par mail à mairie-cassagnas@wanadoo.fr avant le 30 juin 2015.



Prix et remise des prix

3 prix seront attribués comme suit :

. Le prix « sélection du jury » (blason classé premier par le jury) : un « panier terroir » d'une valeur de 80€, et l'hébergement le jour de la remise du prix au « Mimentois » (repas du samedi soir, nuitée, petit déjeuner en chambre d'hôte)

. Le prix « sélection du public » (blason classé premier par le public) : un « panier terroir » d'une valeur de 50€.

Le prix spécial « Cassagnas » (blason classé premier par le jury parmi ceux présentés par les habitants de la commune, ou classé 2ème par le jury si le premier est présenté par un habitant de la commune.) : un repas pour 2 personnes à « L'Auberge Cévenole » (La Salle Prunet, 48) valeur 50€

Les lauréats des blasons retenus seront conviés à la cérémonie de remise de prix, qui se tiendra le samedi 1er août 2015 à 10h au Temple de Cassagnas.

Responsabilité

- Le participant est seul responsable de sa proposition de blason, et garantit la mairie de Cassagnas contre toute action ou recours qui pourraient être intentés du fait de sa publication.

Suites du concours

Les 3 blasons primés seront envoyés pour avis à la Commission Nationale d'Héraldique.

Le Conseil Municipal fera ensuite son choix définitif, et rédigera le procès verbal de délibération validant le blason officiel.

Le blason retenu sera alors envoyé (en couleur, en noir et blanc, avec le descriptif) à la Commission Nationale d'Héraldique et aux Archives Départementales de la Lozère pour enregistrement.

La commune pourra, dès validation par le Conseil Municipal, utiliser l'image du blason dans sa communication.

Le présent règlement est déposé auprès de la SCP Meissonnier, Huissier de Justice, à Mende, 48.



BULLETIN DE PARTICIPATION

à joindre obligatoirement à votre (vos) projet(s) de blason par mail à :

mairie-cassagnas@wanadoo.fr

ou sous enveloppe à : Mairie de Cassagnas, le Village, 48400 CASSAGNAS

Nom _____ Prénom _____ Âge : _____

Adresse

Tél. _____ Mobile _____

Courriel _____@_____

Je soussigné(e) _____ certifie :

- 1) ne pas être graphiste ou héraldiste professionnel ;
- 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière;
- 3) l'exactitude des informations communiquées.

Fait à : _____ le : _____

signature :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ». Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable